

À tous les membres du SFMM (SCFP)

Appel au respect et à la civilité

Récemment, on a porté à notre attention le cas de membres de notre Syndicat, dont certains issus de la structure syndicale, qui auraient subi de l'intimidation, et ce, alors qu'ils étaient au travail.

Tolérance zéro

Bien qu'isolés, ces événements sont inacceptables. Nous rappelons à l'ensemble des membres de notre Syndicat – incluant ceux qui occupent une fonction syndicale – que tout comportement, geste ou parole hostiles portés à l'encontre de quiconque – que cette personne occupe ou non une fonction syndicale – ne sera toléré, ni excusé.

Comme stipulé dans nos statuts et règlements, dans l'énoncé sur l'égalité adopté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et auquel le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) souscrit, et tel que proscrit par la *Loi* et les règlements en vigueur au Québec (LNT),

« ... chaque membre, en tant que personne, a droit à sa dignité, a le droit de se faire respecter et d'être traité équitablement, et ce, tant au sein du Syndicat qu'au travail ».

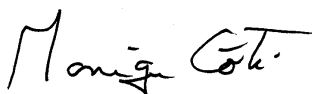
Le respect, la dignité et la civilité avant tout

En tant que syndicalistes, on ne doit surtout pas perdre de vue que nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. À cet effet, les membres, le personnel et les représentants syndicaux (délégués, directeurs ou dirigeants) ne doivent pas oublier que tous nos collègues de travail ou syndicaux méritent d'être traités avec dignité, civilité et respect. La diversité d'opinions, les divergences de points de vue, les débats sont affaires courantes au sein d'un grand syndicat comme le nôtre. Les valeurs de solidarité, d'entraide et de respect doivent prévaloir en tout temps afin de préserver un climat empreint de civilité.

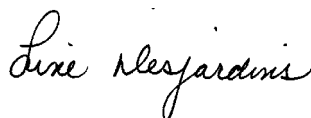
Un engagement contre la violence, l'intimidation, le chantage

C'est pourquoi, par la présente, nous réitérons notre engagement à fournir soutien et collaboration à quiconque victime de quelque forme d'intimidation ou de violence que ce soit. Il est essentiel de dénoncer pareille situation en informant d'abord son supérieur immédiat, puis en contactant une des coresponsables du PAM au Syndicat, au 514 842-9463. Confidentialité, écoute, soutien seront offerts et, le cas échéant, tous les moyens seront pris afin de rectifier rapidement la situation. Nous avons tous un rôle à jouer afin de prévenir et de maintenir, au travail comme dans nos rangs, un climat respectueux.

NOUS AVONS TOUS DROIT AU RESPECT ET À LA DIGNITÉ !



Monique Côté
Présidente



Line Desjardins
Trésorière-archiviste